

DIE ANGRIFFE



SACRA CONGREGATIO
PRO DOCTRINA FIDEI

00193 Roma«, 1er février 1983
Pium dal S. Ufficio, 11

PROT. N. ..7/76.....

(In responsione fas mania huius numeri)

Excellence,

Après le délai nécessaire à **une** enquête fondée, la **S.Con-**grégation pour la Doctrine de la Foi a pu s'assurer qu'au moins depuis 1981, vous avez à nouveau procédé à des ordinations presbytérales contraires aux prescriptions du canon 955, et que cette même année, vous avez également conféré, au mépris du canon 953 c'est-à-dire sans mandat apostolique ni provision canonique, l'ordination **épiscopale** au religieux français M.L. Guérard des Lauriers, OP, ainsi qu'aux prêtres mexicains **Moises** Cannona et Adolfo Zamora.

Une déclaration publiée à **Münich** le 25 février 1982 sous votre propre signature affirme que selon vous, "le Siège de l'Eglise Catholique Romaine est actuellement vacant", et qu'il vous faut, "comme évêque, tout faire pour que l'Eglise Catholique Romaine continue à conduire les âmes au salut éternel" (Revue Ein-sicht, **märz** 1982, p.8).

Notre Dicastère ne peut que condamner **énergiquement** de tels propos. De plus, il estime nécessaire de vous notifier officiellement que pour les actes mentionnés ci-dessus, vous avez à nouveau encouru "ipso facto" l'excommunication très spécialement réservée au Saint-Siège, pour les motifs exposés dans le Décret du 17 septembre 1976 (**A.A.S. LXVIII, 1976, p.623**), joint en annexe à cette lettre. Il vous exhorte vivement à ne plus persévérer dans cette voie, à demander au Souverain Pontife la levée des peines canoniques qui vous frappent, et à vous employer pour obtenir de ceux que vous avez illégitimement consacrés qu'ils viennent aussi à résipiscence.

Je prie le Seigneur qu'il vous éclaire, et vous présente, Excellence, l'expression de mon respectueux dévouement.

Joseph Card. Karol Wojtyła

(1 annexe)

Son **Exc.** Mgr Pierre-Martin NGO-DINH-THUC
Archevêque tit. de Bulla Regia